



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES PV N° 04 – du 07/09/2026

Responsable : Laurent ABRACHY (CTD PPF)

Présents : Laurent ABRACHY, JeanClaude BARONIAN, Patrice FERRER, Michel PELLETIER

Excusés : Mathys LEGAY

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La commission approuve le PV n° 03 du 17/08/2026 et passe à l'ordre du jour



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES PV N° 04 – du 07/09/2026

COURRIERS

- Courriel du 15/08/2026 de AF CHAMPSAUR VALGAU : Engagement équipe U15 à 8. Lu et noté ;
- Courriel du 19/08/2026 de CA DIGNE 04 F : Demande report rencontres des 26 et 27/09/2026. Lu et noté. Nécessaire sera fait ;
- Courriel du 19/08/2026 de AS FORCALQUIER : Demande participation équipe U16 en D2. Lu et noté. Nécessaire fait ;
- Courriel du 26/08/2026 de SCR RIEZ : Engagement équipe U15 à 8. Lu et noté ;
- Courriel du 14/08/2026 de FC BARCELONNETTE : Engagement équipe U15 à 8. Lu et noté ;
- Courriel du 21/08/2026 de L'ARGENTIERE Sp : Demande participation équipe U14 en D2. Lu et noté. Nécessaire fait ;
- Courriel du 01/09/2026 de LARAGNE Sp : Terrain indisponible le 26/09/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 01/09/2026 d'Oraison Sp : Terrain indisponible les 05 et 06/09/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 01/09/2026 de SAINT CREPIN EYGLIERS : Terrain indisponible jusqu'en décembre 2026. Lu et noté ;
- Courriel du 02/09/2026 de LARAGNE Sp : Désengagement équipe U14 et engagement équipe U15 à 8. Lu et noté et transmis à la commission compétente ;
- Courriel du 04/09/2026 de Mairie de SISTERON : Pelouse Stade Pierre LANZA (pelouse) indisponible du 07 au 21/09/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 04/09/2026 de AS VALENTOLE GREOUX : Indisponibilité définitive du Stade Jean NEGRE à GREOUX LES BAINS. Lu et noté.
- Courriel du 06/09/2026 de AS SAINT ANDRE : Engagement équipe U15 à 8. Lu et noté ;
- Courriel du 07/09/2026 de SC VINON : Désengagement équipe U16 et engagement équipe U15 à 8. Lu et noté et transmis à la commission compétente ;
- Courriel du 07/09/2026 de FC CERESTE REILLANNE : Désengagement équipe U16 de BASSIN DU LARGUE. Lu et noté et transmis à la commission compétente ;
- Courriel du 07/09/2026 de AS FORCALQUIER : Demande report rencontre U14 D2 du 12/09/2026. Réponse faite et manque accord écrit du club de GJBL ;
- Courriel du 07/09/2026 de AS EMBRUN : Demande participation équipe U16 en D2. Lu et noté. Nécessaire fait ;

CHAMPIONNATS

Suite aux engagements reçus, parution des calendriers des championnats U14 D1 et D2, U16 D1 et D2, U18 D1.

❖ U14 D1

Suite au désengagement de l'équipe de LARAGNE Sp, réfection totale du calendrier.

📅 **Journée 3 du 26/09/2026**



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES PV N° 04 – du 07/09/2026

- Match n°56533931 : CA DIGNE 04 F – US MOYENNE DURANCE 1. Reportée au 17/10/2026. **Accord des 2 clubs.**

❖ U15 à 8

Clubs engagés :

FC SISTERON, FC BARCELONNETTE, FC VOLONNE, AS SAINT ANDRE, LARAGNE Sp, SCR IEZ, O BRIANCON SERRE CHE, SC VINON, AF CHAMPSAUR VALGAU,

En Attente : USB SEYNE LES ALPES

Date de reprise : 03/10/2026

❖ U16 D1

Suite au désengagement de l'équipe de AS EMBRUN, réfection totale du calendrier.

↳ **Journée 3 du 27/09/2026**

- Match n°56533846 : GAP Foot 05 1 – CA DIGNE 04 F 1. Reporté au 18/10/2026 à 11h00. **Accord des 2 clubs**

❖ U16 D2

Suite au désengagement des équipes de GJBL et ESVVG, modification du calendrier.

❖ U18 D1

↳ **Journée 2 du 12/09/2026**

- Match n° 56533548 : O BRIANCON SERRE CHE 1 – LARAGNE Sp 1. La rencontre est inversée et se jouera à LARAGNE à 16h00, le match retour se jouera à BRIANCON. **Accord des 2 clubs**

COUPES

La commission élabore le planning et l'organisation des coupes des Alpes Adrien Gilly (U14), Jean Louis ESCALIER (U15 à 8), Albert MEYER (U16) et Pierre LANZA (U18).

Prochaine réunion : lundi 14 septembre 2026 à 17h30

Le responsable de la commission

Laurent ABRACHY

Le secrétaire de séance

Michel PELLETIER